



Commune  
de Puidoux

## **PREAVIS MUNICIPAL No. 13-2011**

du 30 août 2011

### **DEMANDE D'ACQUISITION DE LA PARCELLE NO. 2378 SISE RTE DU VILLAGE 49 A PUIDOUX-VILLAGE**

---

#### **LA MUNICIPALITE DE PUIDOUX AU CONSEIL COMMUNAL**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

La parcelle n°2378 sise au Nord du village de Puidoux, est propriété de Mme Colette Wurzburger.

Cette parcelle d'une surface de 4199 m<sup>2</sup> est située entièrement en zone d'activités. En 1991, un permis de construire avait été délivré pour un projet d'une surface bâtie de 1151 m<sup>2</sup> et d'un volume d'environ 12000 m<sup>3</sup>, mais ce dernier n'a pas été réalisé. Durant ces vingt dernières années, projets et intentions de ventes sont restés vains.

De tout temps, la propriétaire a souhaité vendre la parcelle d'un seul tenant, sans entrer en matière pour un éventuel morcellement. L'agence immobilière Immvestis SA a été chargée ce printemps de mettre en vente la parcelle n°2378 avec comme objectif de réaliser la vente pour l'été 2011.

Dès lors, la Municipalité s'est posé la question si la Commune ne devait pas faire une offre en tenant compte des éléments suivants :

- Actuellement la commune ne possède pas de terrain constructible dans le périmètre du Village, et à moyen ou long terme des besoins surviendront. A titre d'exemple, le secteur de la voirie manque actuellement de locaux et utilise des abris dispersés. Au vu de l'étendue de la commune un regroupement au village s'impose comme la solution la plus rationnelle.
- Le marché immobilier toujours plus tendu a pour conséquence une maîtrise précaire quant à l'acceptation ou non de diverses activités projetées. Or la Municipalité est toujours soucieuse de voir un développement harmonieux et propice à notre commune et région.

La synthèse de ces réflexions démontre que nous nous trouvons devant l'une des dernières opportunités d'acquérir du terrain en zone d'activités au village. Dès lors, la Municipalité a décidé d'entrer en transaction et de faire une offre ferme d'achat de la parcelle n°2378, sous réserve de l'accord du Conseil Communal. Le prix était de frs 160.-/m<sup>2</sup>; après négociations nous avons pu obtenir un prix arrêté à Frs 150.-/m<sup>2</sup>, ce qui représente un montant de Frs 629'850.-.

|                              |                        |
|------------------------------|------------------------|
| Coût de la parcelle          | Frs. 629'850.00        |
| Frais de mutation et Notaire | Frs. 38'150.00         |
| Total                        | <u>Frs. 668'000.00</u> |

## CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de Puidoux de prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE PUIDOUX

- Vu** le préavis municipal No. 13-2011 du 30 août 2011 concernant la demande d'acquisition de la parcelle No. 2378;
- Oui** le rapport de la Commission ad hoc chargée d'examiner cet objet ;
- Oui** le rapport de la Commission de gestion;
- Vu** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

## DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à acquérir la parcelle No. 2378 à Puidoux-Village, pour un montant total de Frs 668'000.- ;
2. d'autoriser la Municipalité à contracter un emprunt correspondant au coût de l'achat du terrain ;
3. d'autoriser la Municipalité à amortir l'achat de ce terrain au maximum sur 10 ans.

### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

R. Gilliéron



La Secrétaire

B. Berger